

# Harmonisation des THESAURUS en santé travail : thésaurus examens complémentaires



# Besoins et recommandations



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

- **Recommandations**

Conforme à la recommandation de HAS de janvier 2009 sur le Dossier Médical en Santé au Travail par la méthode du Consensus formalisé, ce thésaurus peut être proposé dans tous les paragraphes faisant référence à des examens complémentaires ou des antécédents médicaux :

**Tableau 4.**

*Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST*

*- Informations issues de la consultation des documents médicaux pertinents utiles au suivi du travailleur*

*- Données des examens paracliniques*

*Nature, date, motifs de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation **des examens paracliniques** :*

*- servant d'information de référence en vue du suivi médical du travailleur ;*

*- destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail.*

*Nature, date, motifs de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation **des dosages d'indicateurs biologiques d'exposition.***

# Méthode adoptée pour la construction du thésaurus

- Une compilation des examens complémentaires prescrits par les médecins du travail dans les SIST a été effectuée.
- Une réunion du groupe Thésaurus a permis de mettre en commun les listes actuellement utilisées par les SIST, par l'INRS et par la CNAMTS.
- Les examens complémentaires présents dans le code du travail et dans les tableaux de maladies professionnelles sont présents dans cette nomenclature.
- Sont ajoutés les examens usuels et tous les éléments de biométrie.
- Une recherche de correspondance entre les examens complémentaires et la nomenclature de la CNAMTS a été réalisée.
- Le vocabulaire usuel a été conservé afin de ne pas déstabiliser les médecins. Les examens complémentaires nécessaires au rapport d'activité du médecin ont été conservés afin de faciliter le travail du médecin.

# Raisons du choix

- La CNAMTS détient, utilise, développe et met à jour une nomenclature exhaustive des examens complémentaires qui permet aux praticiens de coder leurs actes aux fins de prescription, d'exécution, de statistiques et de remboursement.
- La nomenclature CNAMTS est donc la référence en matière de nomenclature d'examens complémentaires, reconnue par tous les acteurs de santé (médecins prescripteurs, spécialistes, laboratoires d'analyses, cabinets de radiologie et d'imagerie médicale, administratifs chargés des remboursements, organismes complémentaires, etc).
- Pour toutes ces raisons, le choix s'est porté naturellement sur ce thésaurus.
- Nous l'avons optimisé pour ne proposer que les examens complémentaires prescrits en médecine du travail, et leurs synonymes régulièrement usités.

# Structure et modalités d'usage du thésaurus

- Ce thésaurus constitue une liste des examens complémentaires utilisés en Santé au Travail.
- A ce titre il ne reprend pas les examens plus rares pouvant être prescrits en médecine de ville.
- Par contre il tient compte des examens complémentaires cités dans la réglementation et notamment dans les tableaux de maladies professionnelles et dans les textes sur les surveillances médicales réglementaires.

# Structure

Il est constitué de :

- **chapitres**
  - Cardio-vasculaire
  - Endocrinologie
  - Hématologique
  - Infectieux
  - Neuromusculaire
  - Ophtalmo
  - Orl
  - Orthopédie
  - Pneumologique
  - IBE sanguin
  - IBE urinaire

# Structure

- **et des items**
  - **interrogeables par le nom d'usage**
    - T4 LIBRE
  - **nom utilisé par nomenclatures des autres spécialités**
    - THYROXINE LIBRE (T4 L OU FT4) (SANG)
- **ainsi que les textes dans lesquels ces examens complémentaires sont cités :**
  - Radiations ionisantes

# Modalités d'usage du thésaurus

- Vous pourrez ainsi renseigner de façon pratique vos prescriptions, en utilisant **un langage partagé par tous**.
- Parallèlement des **liens** pour faciliter la prescription et améliorer le suivi des salariés peuvent être mis en place avec de **nombreuses autres tables** comme celles des symptômes et pathologies, et comme celles des nuisances.
- Ce thésaurus est composé de 2 niveaux :
  - le premier est **le type d'examen selon la discipline** (exemple : examen ophtalmologique, cardiologique, ou cas particulier : les indices biologiques d'exposition)
  - le deuxième celui des **examens eux-mêmes** (334 items).



# Garanties et modalités de mise à jour

- Une mise à jour est prévue par la Commission Système d'Information du CISME.
- Elle tiendra compte des avis des utilisateurs. La périodicité sera annuelle.
- La mise à disposition existera sous forme numérisée.